

Exemple d'un contrat de diffusion exclusive

Entre les Éditions du Soleil et la Diffusion sénégalaise, il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le Diffuseur assurera en exclusivité sur le Sénégal la diffusion de la totalité de la production de l'Éditeur. Il prendra donc en charge les opérations de distribution (stockage, livraison, facturation, recouvrement) et de prospection commerciale auprès de la clientèle.

Article 2

Il assurera également la gestion du service de nouveautés (office) suivant les instructions de l'Éditeur.

Article 3

Il achètera les ouvrages à compte ferme et les réglera à l'Éditeur à 90 jours en fin de mois.

Note : en cas de dépôt chez le Diffuseur, cet article disparaît et est remplacé par l'article suivant : Il prendra les ouvrages de l'Éditeur en dépôt et lui adressera chaque mois un décompte des ouvrages vendus qui seront réglés à 90 jours en fin de mois.

Article 4

Il prendra à sa charge toutes les assurances nécessaires, entre autres vol, dégâts des eaux, incendie.

Article 5

L'Éditeur prendra à sa charge les frais de transport jusqu'aux entrepôts du Diffuseur.

Article 6

L'Éditeur prendra à sa charge le coût des opérations promotionnelles : affiches, présentoirs, signatures d'auteurs, etc. Le Diffuseur mettra le matériel promotionnel en place sans frais supplémentaires.

Article 7

Le Diffuseur adressera chaque mois à l'Éditeur un relevé détaillé des ventes par titre, par collection, par secteur géographique.

Article 8

Le Diffuseur prendra à sa charge les impayés, ainsi que le traitement des réclamations. Il facturera à l'Éditeur le coût des réclamations survenues du fait de l'Éditeur.

Note : en cas de dépôt chez le Diffuseur, les impayés sont à la charge de l'Éditeur.

Article 9

En rémunération de ses services, le Diffuseur bénéficiera d'une remise de 40 % sur le prix public hors taxes des exemplaires vendus.

Article 10

Le contrat est souscrit pour un an et sera renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois. Il sera résilié d'office en cas de manquement par une des parties à l'une de ses obligations.

Fait à, le.....
Les Éditions du Soleil

La Diffusion sénégalaise